



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2015

~~~~~

Date de convocation : 13 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Les conseillers en exercice étaient présents, sauf Paul RENOUD GRAPPIN, excusé ayant donné pouvoir à Marie-Anne LAPORTE, et Maryse BONNEVIE, excusée ayant donné pouvoir à Marie COULLET.

Madame Marie COULLET a été nommée secrétaire de séance.

#### 1) **Procès-verbaux des séances précédentes**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2015, est approuvé à l'unanimité.

#### 2) **Rapport annuel d'activité de la CCVE**

Le Maire transmet le rapport annuel de la CCVE aux élus en soulignant les points importants tels le projet de fusion des 67 communes, l'acquisition de nouvelles compétences au sein de la CCVE (fibre, adhésion syndicat ADN, « tourisme intercommunalisé », l'ORC, l'obtention du label « Vignobles et découvertes », voirie et éclairage public, SPANC,...).

La bonne gestion des déchets ménagers et assimilés, et notamment le suivi des frais de gestion et la valorisation des déchets, nous permet d'avoir des coûts qui restent dans les normes par rapport aux moyennes nationales.

#### 3) **Prescription de la révision du PLU**

La loi nous impose de "grenelliser" notre PLU, c'est-à-dire le mettre en conformité avec les lois Grenelle et ALUR. L'étude doit être confiée à un cabinet d'étude et nous devons préparer l'appel d'offres.

Pour cela, il a été fait appel au CAUE du Département de la Drôme qui va nous aider pour un montant de 4135 € (délibération du 01/06/2015).

Nous avons inscrit au budget 2015 la somme de 30 000 € TTC qui sera éventuellement à compléter sur le budget 2016.

A l'unanimité les élus décident d'engager officiellement la révision du PLU.

Un calendrier de réunions de travail a été mis en place jusqu'en janvier 2016 pour synthétiser les objectifs et réaliser le cahier des charges.

#### **4) Mise en vente de la ferme Marcellin**

La ferme Marcellin a été acquise par la commune en 2008 suite à l'exercice de son droit de préemption. Il s'agissait de constituer une réserve foncière. Pour mémoire, un emprunt de 380 000 € a été souscrit pour cet achat, et nous rembourserons 29 405,66 € par an jusqu'à l'année 2028 incluse. On note que le tiers de la durée de remboursement ayant été atteint, un remboursement anticipé de cet emprunt occasionnerait une perte importante pour la commune.

Cette propriété était composée de deux parties :

- un terrain jouxtant le hameau des Estangs qui a été depuis loti et revendu,
- un terrain en bordure de la RD 538 en limitrophe de la commune de Nyons. Ce terrain est situé en zone A du PLU et de ce fait ne peut être affecté qu'à un usage agricole. Il est loin de toute zone urbanisée et en application des lois d'urbanisme récentes (cf point 3) il est devenu quasi impossible d'en changer la destination. Ce terrain est en friches. Par ailleurs, il supporte une grande construction qui se délabre de jour en jour. Cette bâtisse a néanmoins une valeur puisqu'elle constitue un droit à (re)construire.

Le maire propose de mettre en vente cette propriété par lots successifs avec l'objectif évident d'en tirer le meilleur prix. Le premier lot serait constitué de la maison et on demanderait aux candidats acheteurs d'exprimer leurs souhaits d'acquisition de tout ou partie des terres.

Avis favorable à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Les modalités précises de la mise en vente devront être définies pour la fin de l'année 2015 par une commission municipale à constituer après une prise de contact avec les services et organismes concernés, notamment la SAFER.

#### **5) Projet d'aménagement du terrain de sports**

La commune de Venterol a acheté en 2010 un terrain jouxtant l'école et l'a aménagé en 2011, en y incluant un petit espace sportif de 31 m par 16 m. L'ensemble est ouvert au public avec certaines plages horaires réservées aux scolaires.

A l'usage, ce terrain réalisé à l'économie en gravier fin se révèle compliqué d'utilisation pour tous les sports de balle, et dangereux pour les genoux des enfants puisque ceux-ci glissent sur le revêtement. Il est donc important de le goudronner.

Il faudrait en outre favoriser son usage intensif en le dotant des équipements multi-sports (buts rectangulaires, panneaux de basket, filet de volleyball) qui lui font défaut.

Il est donc proposé de lancer le projet de goudronnage et d'installation d'équipements multi-sports dont les montants estimatifs sont les suivants :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Goudronnage du terrain : | 11 690 €        |
| Equipements sportifs :   | 19 998 €        |
| <b>TOTAL HT :</b>        | <b>31 688 €</b> |
| Total TTC :              | 38 025 €        |

Avis favorable à l'unanimité des élus.

Une subvention a été demandée au conseil départemental pour 2016.

Mr VIARSAC souligne l'absence d'éclairage. Ce point sera également étudié hors projet d'aménagement du terrain puisque le dossier a déjà été présenté au département.

#### **6) Convention de dématérialisation avec la Préfecture**

La dématérialisation via Internet des documents budgétaires ayant été mise en place entre la commune et la Trésorerie courant août, il serait judicieux de mettre également en place la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires que l'on envoie actuellement par courrier à la Préfecture de Valence. La signature de la convention entre la mairie et la Préfecture permettrait d'envoyer l'acte par Internet et de recevoir en quelques minutes la preuve qu'il est exécutoire. Avis favorable à l'unanimité de l'assemblée.

#### **7) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de BEAUR**

Le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet BEAUR, dans le cadre du marché signé le 17 juin 2011 pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation des réseaux au sein du village, a été réactualisé le 20 décembre 2013 par un avenant, mais non entériné par une délibération, nécessaire à ce jour pour régler les dernières factures de prestation du cabinet BEAUR. Les élus à l'unanimité entérinent l'avenant.

#### **8) Virements de crédits**

Une mise à jour des budgets de dépense de fonctionnement et d'investissement est validée à l'unanimité pour permettre leur bonne gestion, soit un virement de crédits sur la section dépenses de fonctionnement de 3364 €, 3383 € sur la section dépenses investissement du budget communal, et de 3983 € sur la section dépenses de fonctionnement du budget eau et assainissement.

Globalement, les dépenses restent en-deça du budget.

#### **9) Divers**

- Enquête publique DUP : La commune a reçu les conclusions du commissaire enquêteur, défavorables au projet. Pour autant, le préfet n'est pas tenu de se conformer à cet avis. Le Maire a rendez-vous prochainement avec le Sous-préfet à ce sujet. Le document est à disposition du public en mairie.
- Gestion locative des logements communaux : le maire annonce avoir résilié la convention avec l'agence Gestissimo qui assurait la gestion des loyers et de l'entretien des logements. La municipalité reprendra dans son intégralité le dossier, économisant ainsi environ 2000 € par an.
- Réaménagement de la mairie : les derniers devis ont été reçus, notamment pour les cloisons et la peinture, et les travaux devraient être réalisés en janvier. Du mobilier sera également acheté, tout en restant dans l'enveloppe initialement prévue.
- Cantine, Périscolaire et TAPS : quelques arrêts de maladie ont posé quelques difficultés pour la surveillance des enfants à la cantine et dans la cour.

Le maire souligne que l'aide des institutrices, volontaires, a été précieuse et les remercie vivement pour leur collaboration.

- Le Calendrier des travaux relatif à l'accessibilité des bâtiments communaux l'AD'AP a été validé par la Préfecture. Le Maire remercie Martine TOURRE et Maryse BONNEVIE pour le travail effectué.
- Recensement de la population en 2016 : le recensement sera effectué en janvier, la municipalité doit recruter un candidat pour réaliser les démarches de récolte des informations dans les foyers venterolais.
- La municipalité souhaite mettre en place un apprentissage de l'utilisation de l'informatique et d'internet pour les habitants qui le souhaitent, dénommé « Passeport découverte ». Une collaboration avec l'@SOFT est envisagée pour donner des cours salle du Bout du Monde, probablement le mardi entre 17 et 20 heures. Un accès internet a été mis en service cette semaine.
- Les élus et la population sont vivement invités à la cérémonie du 11 novembre à 11 heures devant la mairie.
- Réfection voirie : La réfection du chemin des Escaladayres et une partie de la route des crêtes, a été validée et inscrite pour 2016 au titre des travaux de voirie du FDAC.
- Le projet de dos d'âne hameau de Novézan est à l'étude, Pierre LAURENT rencontrera une entreprise très prochainement.
- Les mercredis de Venterol organisent un loto le samedi 28 novembre 2015 : toutes les bonnes volontés et les lots sont bienvenus. Les bénéfices seront remis à l'école pour l'organisation d'une classe transplantée.
- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015 : pour la bonne gestion des permanences un tableau sera transmis par mail aux élus afin de s'inscrire sur la plage horaire de son choix.
- Livret du citoyen : une petite cérémonie aura lieu le samedi 28 novembre prochain à 17h30, pour remettre aux jeunes électeurs de 18 ans leur première carte électorale.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 7 décembre 2015 à 18 h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.